Equipier de première intervention : E.P.I

Tarif : Nous consulter

Le centre répond aux normes d'accessibilité

FICHE PROGRAMME

15 personnes maximum

Templemars (59175)

7 heures réparties comme suit : 4h de théorie et 3h de pratique

Objectif :

- Organiser la sécurité incendie dans l'établissement
- Utiliser le matériel adapté
- Être capable de donner l'alerte

Pré requis : Aucun

Public concerné :

- Personnel administratif et technique des entreprises et des administrations et plus précisément les personnes chargées d'intervenir lors d'un début d'incendie
- Formation accessible aux personnes handicapées

Moyens pédagogiques :

Livret de cours, film vidéo, PowerPoint, Extincteurs, bac à feu écologique

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques sur vidéo projecteur.
- Méthode explicative et participative.
- Exercices sur feux réels

Validation :

Délivrance d'un certificat de formation Equipier de Première Intervention après contrôle de l'acquisition des connaissances

Programme conformes aux Articles L 231-3-1 et R 232-12-20 du Code du travail. Règle R6, chapitre 4 et 6 de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages (A.P.S.A.D.)

1ère Partie : Module Incendie

Théorie :

- Le rôle et les missions de l'E.P.I.
- La règlementation
- Les conséquences et les causes d'un incendie dans la société
- Le triangle du feu
- L'alerte et alarme
- Les modes de propagation du feu
- La différence entre un feu et un incendie (la règle des 3 mn)
- Les classes de feu.
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- L'effet des produits extincteurs sur un feu
- Les règles de sécurité sur les extincteurs
- Distances d'attaque du feu
- Le permis de feu

Application :

- Apprentissage de l'extinction de divers types de feux par une mise en situation (bac à gaz)
- Exercice des modes de propagation des fumées dans un local, à l'aide d'un fumigène

2ème partie : Module évacuation

Théorie :

- Techniques d'évacuation par rapport aux bâtiments
- La définition et missions d'un guide, d'un serre-file et du chargé de sécurité.
- Conséquences d'une victime pour l'entreprise. Les fumées et l'homme
- Les consignes de sécurité

Application :

- Visite du site
- Le dégagement d'une victime dans un local enfumé clos

Évaluation : Présence obligatoire à l'intégralité des modules. Evaluation continue en cours de formation

LuxAnt Institute

34 rue de Beaumont – 62950 Noyelles Godault – Tel 03 21 13 64 30 – contact@luxantgroup.com
SARL – au capital de 10 000€ - RCS de Arras 488 796 640 00032 – APE 8559 A
Autorisation CNAPS : FOR-059-2022-12-01-20170585023 - Autorisation d'existence n°316 2019 3062

www.luxantinstitute.com/